

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR)



Avis de Demande de Consultation

Pays : Mauritanie

Nom du Bénéficiaire : La population de plusieurs communes et moughataa de la région du Hodh Echargui

Source de financement : TAAZOUR

Référence : Consultation : N° 78/ADHOC/2025

Intitulé du Marché : Fourniture de congélateurs solaires pour Cinquante Trois (53) boutiques communautaires dans la région du Hodh Echargui.

1. La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la Consultation citée en référence.
2. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une Consultation simplifiée ouverte à tous les soumissionnaires éligibles.
3. Les Candidats éligibles intéressés peuvent retirer le Dossier de consultation qui est annexé à l'avis publié au niveau du site de publication. Toutefois, si un candidat retire le dossier dans l'intention de soumissionner, il doit informer TAAZOUR à l'adresse e-mail indiquée au paragraphe 5 ci-après.
4. Les candidats éligibles intéressés peuvent solliciter des clarifications sur le dossier de consultation en adressant une demande écrite par papier ou par mail à la **Conseillère chargée d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils**. Cette demande devra être formulée au plus tard deux (02) jours avant la date limite de dépôt mentionnée au paragraphe 7 ci-dessous. Les réponses aux demandes de clarification seront envoyées par mail au candidat qui a effectué la demande de clarification et aux autres candidats qui ont informé TAAZOUR de leur intention de participer à la consultation, sous réserve qu'ils aient fournis leurs adresses mail.

5. L'adresse de la **Conseillère chargée d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils** est la suivante :

« **Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) Siège Social : ILOT K. Ext S2-232bis NOUAKCHOTT-MAURITANIE**

E-mail : boukateslem@gmail.com ».

6. Pour être jugé qualifié, le soumissionnaire devra confirmer avoir réalisé au moins un marché de fourniture d'équipements solaires, frigorifiques ou électriques, exécuté au cours des cinq (5) dernières années.

Les candidats devront fournir la preuve que ces marchés ont été exécutés de manière satisfaisante pour des entités publiques ou parapubliques (fournir les attestations de bonne exécution ou une copie des pages de garde et de signature du marché).

7. Les offres en trois (3) exemplaires (original plus deux copies), en langue française ou en langue arabe avec une traduction en français de l'original, devront être remises **sous pli fermé** au secrétariat central de TAAZOUR au plus tard le **Jeudi 30/10/2025 à 10 heures 00 minutes, heure locale à Nouakchott**. La mention suivante doit être indiquée sur l'enveloppe contenant l'offre :

« À Madame la Conseillère chargée d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils, offre pour la fourniture de congélateurs solaires pour cinquante trois (53) boutiques communautaires dans région du Hodh Echargui : A n'ouvrir qu'en séance de la Commission ad hoc »

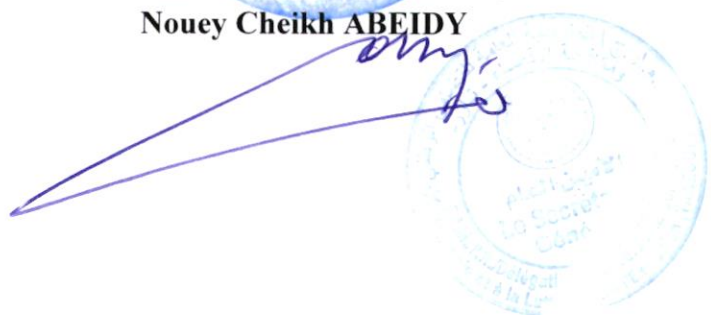
La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les offres remises après la date et/ou l'heure indiquées au point 8) ci-dessus seront écartées et ne seront pas ouvertes.

8. Les offres seront ouvertes en séance publique de la Commission Ad'hoc en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à ladite séance le **Jeudi 30/10/2025 à 10 heures 30 minutes, heure locale à Nouakchott**.
9. Les offres doivent avoir une **validité de soixante (60) jours à compter de la date limite de dépôts des offres**.
10. TAAZOUR se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente Demande de Consultation.

Vérifié par la Conseillère chargée de l'appui aux commissions ad hoc.


Le Secrétaire Général de TAAZOUR
Nouey Cheikh ABEIDY



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice



Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR)



Dossier de Consultation des Candidats

Référence de la consultation : 78/ADHOC/2025

**Objet : Fourniture de congélateurs solaires pour cinquante-trois (53)
boutiques communautaires dans la région du Hodh Echargui**

Source de financement : TAAZOUR

Octobre 2025

Présentation

Le présent dossier de Consultation des candidats comprend :

- Pièce n° 1 : Lettre de Consultation des Candidats. Cette partie décrit les modalités de sélection du soumissionnaire en vue de la fourniture des biens ;
- Pièce n°2 : Formulaire de soumission que les candidats doivent dûment compléter et joindre à leur offre ;
- Pièce n° 3 : Détail Quantitatif et Estimatif (DQE), Spécifications techniques des fournitures et Calendrier de livraison ;
- Pièce n°4 : Modèle de Contrat de fournitures à signer par l'Autorité Contractante et l'attributaire et auquel sont annexés les documents de l'offre.

Pièce N°1 : Lettre de Consultation des Candidats

Objet : Consultation des candidats

1. Le Délégué Général de TAAZOUR, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, vous adresse le présent Dossier de Consultation des candidats, ci-après dénommé « le Dossier », en vue de la « **Fourniture de congélateurs solaires pour cinquante-trois (53) boutiques communautaires dans la région du Hodh Echargui** », tels que spécifiés et quantifiés dans la pièce 3.
2. Vous êtes priés de présenter votre offre technique et financière en remplissant les formulaires de soumission figurant dans la pièce 2 figurant au Dossier, complétés par les autres éléments constitutifs de votre offre en Trois (3) exemplaires (un original et 2 copies). Les offres, rédigées en français ou en arabe avec une traduction de l'original en français, seront déposées sous plis fermés au Secrétariat de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR) à l'adresse suivante :
Ilot K- Extension S2-232 bis, Téléphone 45 24 38 99 Nouakchott (Mauritanie), au plus tard le **jeudi 30/10/2025 à 10 heures 00 minutes, heure locale à Nouakchott.**
3. La présente consultation est ouverte à l'ensemble des fournisseurs opérant dans le domaine, afin de soumettre leurs offres conformément aux conditions précisées dans le Dossier de Consultation.
4. L'enveloppe fermée contenant l'offre doit porter exclusivement les mentions suivantes :
« À Madame Conseillère chargée d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils, offre pour la fourniture de congélateurs solaires pour cinquante-trois (53) boutiques communautaires dans la région du Hodh Echargui et la mention : « A n'ouvrir qu'en séance de la Commission ad 'hoc ».
5. L'offre doit comprendre, ce qui suit :
 - i. Une offre technique comprenant :
 - Une copie du Registre de commerce ;
 - Les soumissionnaires doivent fournir une copie du certificat d'identification fiscale établi par la Direction Générale des impôts (NIF) ;
 - Les formulaires inclus dans la Pièces n° 2, autres que ceux de la Lettre de soumission dûment remplis, dûment renseignés ;
 - Toute autre documentation technique que le fournisseur juge nécessaire d'inclure dans l'offre technique, notamment les attestations de travaux similaires.
 - ii. Une offre financière comprenant :
 - la Lettre de Soumission établie conformément au modèle figurant dans la Pièce n° 2 ;
 - Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) dûment rempli conformément au

- modèle figurant dans la Pièce n° 3 ;
- Une copie du projet de Marché portant la paraphe du Soumissionnaire sur toutes ses pages ; ce paraphe suppose que le soumissionnaire a bien lu le projet de Marché et qu'il n'a aucune réserve sur toutes ses dispositions.

Sous peine de rejet, les soumissionnaires présenteront les prix de leurs offres en TTC conformément aux indications de la Pièce n°2.

6. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission ad 'hoc **le jeudi 30/10/2025 à 10 heures 30 minutes, heure locale à Nouakchott**. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
7. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur ce dossier, peuvent en saisir par écrit TAAZOUR, au plus tard deux (02) jours avant la date limite de dépôt mentionnée à l'article 2 ci-dessus. Les réponses aux demandes de clarification seront envoyées par mail au candidat qui a effectué la demande de clarification et aux autres candidats qui ont informé TAAZOUR de leur intention de participer à la consultation sous réserve qu'ils aient fournis leurs adresses mail.
8. L'évaluation des offres sera faite **à huis clos** par la Commission ad 'hoc sur la base de la procédure suivante qui comprend trois (3) étapes :

Étape 1 : Évaluation de la conformité de l'offre technique

La Commission Ad'hoc procédera à l'évaluation de la conformité de l'offre technique sur la base de ce qui suit :

- a) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point i. de l'article 5 ci- dessus.
- b) Vérification de la conformité de l'offre technique aux dispositions figurant dans la Pièce n° 3 du présent Dossier de consultation notamment ce qui suit :
 - Vérification de l'exhaustivité de l'offre et de la conformité du calendrier de livraison des fournitures. On entend par « offre exhaustive », une offre qui comprend toutes les fournitures demandées dans la Pièce 3.
 - Vérification de la conformité des fournitures proposées aux spécifications exigées.
 - Vérification de la conformité aux modèles pour les éléments de l'offre dont les modèles sont fournis dans le Dossier de consultation.

Les soumissionnaires dont les offres techniques sont jugées non conformes pour l'essentiel seront écartés à ce stade.

Étape 2 : Évaluation des offres financières

La Commission Ad'hoc n'évaluera que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes pour l'essentiel.

L'évaluation financière sera effectuée suivant l'ordre chronologique qui suit :

i) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point ii. de l'article 5 ci-dessus.

ii) La Commission Ad'hoc rectifiera les erreurs arithmétiques comme suit :

a) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités correspondantes, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé ;

b) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

iii) Application du rabais inconditionnel s'il est proposé dans la Lettre de soumission. L'application de ce rabais sera effectuée selon la procédure indiquée dans la Lettre de soumission. Les rabais conditionnels ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.

iv) Conversion des offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) (pour les besoins de l'évaluation) en Ouguiya (MRU) en utilisant le cours défini par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite de réception des offres.

Etape 3 : Vérification de la qualification du Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante :

Pour être jugé qualifié, le soumissionnaire devra confirmer avoir réalisé au moins un marché de fourniture d'équipements solaires, frigorifiques ou électriques, exécuté au cours des cinq (5) dernières années.

Le soumissionnaire fournira pour les projets similaires **une attestation de bonne exécution ou un PV de réception définitive livrés par une entité publique ou parapublique ou une copie des pages de garde et de signature de ces marchés.**

Si le titulaire de l'offre évaluée la moins disante n'est pas qualifié, celui-ci sera écarté et la qualification sera vérifiée pour le Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la deuxième moins disante (et ainsi de suite).

9. L'Ordonnateur du budget,

i. Attribuera le contrat au soumissionnaire qui répond aux critères de qualification et dont l'offre, jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation, est la moins disante par rapport aux autres concurrents.

ii. N'est pas tenu de donner suite au présent Dossier de Consultation.

10. Tout soumissionnaire qui n'acceptera pas la correction des erreurs arithmétiques sera écarté.

Pièce n° 2 : Formulaires de soumission

Modèle de Lettre de Soumission

Je soussigné (*nom, prénom ..., adresse complète et Numéro National d'Identité du Fournisseur individuel ou numéro du Registre de commerce de la société*), après avoir pris connaissance de la Demande de Consultation des candidats N°.....et des additifs éventuels N°..... :*[insérer les numéros et date d'émission de chacun des amendements]*qui a été publié par (*nom de l'Autorité Contractante*),

1. M'engage par la présente soumission, au cas où je serais retenu, à livrer et à monter (si le montage est à ma charge) les fournitures, objet du dossier n°..... pour lequel je soumissionne, conformément aux règles de l'art et aux spécifications énoncées dans la pièce N° 3, moyennant un montant global de ... MRU TTC *[préciser ici, le montant correspondant]*. Ce montant inclut l'ensemble des charges requises, y compris les impôts et taxes applicables.
2. M'engage à maintenir la validité des prix de mon offre pendant une durée de Soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.
3. Atteste sur l'honneur, être techniquement et financièrement apte à livrer les fournitures demandées à la satisfaction de l'Autorité Contractante et vous joins en annexe de mon offre, à titre de justificatifs :
 - i. Copies des attestations de livraison de fournitures similaires au cours des cinq (5) dernières années, délivrées par les bénéficiaires et une copie des pages de garde et de signature.
 - ii. le planning de livraison des fournitures tenant lieu de délai contractuel d'exécution.
4. Atteste que le montant ci-dessus n'inclut aucune Commission ou frais prévus à titre de corruption à une quelconque personne ou entité, impliquée ou non dans le processus d'attribution, de gestion ou de contrôle de la livraison des fournitures objet du contrat à signer à la suite de cette offre.
5. Garantis les fournitures contre tout vice de nature à les rendre impropres à l'utilisation pour laquelle elles sont destinées.
6. Garantis que les Fournitures sont conformes aux spécifications exigées.
7. Garantis que mon DQE est conforme au modèle figurant dans la pièce 3 et accepte que toute omission par rapport à ce DQE entraîne le rejet de mon offre.

Nom et prénom du soumissionnaire

Signature :

Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Dossier de Consultation No: *[insérer le numéro du Dossier]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Soumissionnaire est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : <i>[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme ☐ En cas de groupement, accord de groupement

Si le Soumissionnaire est un Groupement, renseignez le tableau qui suit pour chaque membre du Groupement

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau doit être rempli par chaque membre/partenaire du groupement.]

Date insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Dossier de Consultation No : [insérer le numéro du Dossier]

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom du Groupement]</i>
2. Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
3. Pays où le membre du groupement est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou des copies certifiées conformes des documents d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme

Pièce n° 3 : Détail Quantitatif et Estimatif (DQE), Spécifications techniques des fournitures et Calendrier de livraison

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Spécifications	Unité	Quantité	P.U TTC	P.T MRU TTC
1	Congélateur	Volume net : 350 L, coffre ou vertical, Température de congélation : jusqu'à -18°C à -25°C, Consommation énergétique : 1,2 à 2,0 kWh/24h, Classe énergétique : A+ ou A++ (faible consommation), 220–240 V, 50 Hz, R600a ou R134a, écologique et sans CFC.	Unité	53		
Montant Total en MRU TTC						

NB : Le fournisseur est tenu d'assurer, à ses frais, le transport et la livraison de chaque congélateur solaire jusqu'à la boutique communautaire concernée, conformément au tableau de répartition ci-dessous.

Calendrier de livraison

N°	Désignation	Unité	Quantité	Délai global maximum exigé	Délai global de livraison proposé
1	Congélateur solaire	Unité	53	7 jours	

Répartition des boutiques communautaires par Moughataa (Wilaya du Hodh Chargui)

N°	Moughataa	Commune	Localités concernées	Nombre de boutiques
1	Néma	Hassi Etile	Jikniyaye, Elbouniyate	2
		Nwal	Weizen, Chamiya	2
		Bangou	Elgounyaye, Lejwad	2
		Ejreive	Sayla 1, Lemsegma	2
		Achemim	Ehel Ebahah, Embak Lehchich	2
		Beribave	Tejemoue Essava (Emdeivina et Elmouhamediya), Elghassimiya	2
		Elmabrouck	Lekreiate, Eweinate Erejate	2
		Total Moughataa Néma		14
2	Adel Bagrou	Adel Bagrou	Moujemaa Oum Esveya, Tejemoue Boubeni, Tejemoue Assekra, Abe Enezaha, Ermeliyate	5
		El Masgoule	Eljelack, Bounewara, Koubiete Esseva, Tejemoue Boughla	4
		Total Moughataa Adel Bagrou		9
3	Amourj	Amourj	Amourj 2	2
		Bougadoum	Letigue, Vile	2
		Jiegui	Ehel Belati Ely Cheikh, Ehel Etih Elhaj	2
		Oum Acheiche	Oum Acheiche, Boutibe 2	2
		Legdour	Etweimirete, Deknni 1	2
		Total Moughataa Amourj		10
4	Djiguenni	-	Elqods, Celaré, Oum Sfeiya, Touv, Dembaya, Ehel Mbitini, Oum Nour	7
5	Dhar	-	Outeid Mame, Hassi Tejeganete, Elhassi Lebeidh	3
6	Oualata	-	Ouad Echbi, Ehsey Elghabra, Ekri Eribat, Essitriya, Ehel Abad, Dakhlet Essalihine, El Kelabe, Boueche, Leeweiliya, Tenhoudej	10
			TOTAL GÉNÉRAL	53 boutiques communautaires

Pièce n° 4 : Projet de contrat

(Entête de l'Autorité Contractante)

CONTRAT DE FOURNITURES

Contrat n° /2025

MODE DE SELECTION : Consultation simplifiée

OBJET

ATTRIBUTAIRE :(indiquer le nom et l'adresse du FOURNISSEUR)

MONTANT :(indiquer le montant en toutes lettres et en chiffres TTC)

DELAIS DE LIVRAISON :(indiquer le délai proposé dans l'offre)

FINANCEMENT : TAAZOUR

Date de signature du contrat :(Indiquer la date de signature du contrat par les deux parties)

Date de notification :(indiquer la date de notification du contrat au FOURNISSEUR)

Visa de l'Ordonnateur

Contrat de Fournitures

ENTRE-LES SOUSSIGNES

(Nom de l'Autorité Contractante) dont le siège social est à (adresse de l'autorité contractante), représentée par M. (Nom et prénom du signataire), dûment habilité en sa qualité de (indiquer la qualité du signataire au sein de l'Autorité Contractante).

Ci-après dénommée « L'AUTORITE CONTRACTANTE »

D'UNE PART et

(Nom de l'attributaire), dont le siège est à (adresse complète : adresse géographique et numéro de téléphone, e-mail) représenté par M.(Nom et prénom du signataire), dument habilité en sa qualité de (indiquer la qualité du signataire).

Ci-après dénommé « le FOURNISSEUR »

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV :

Vu l'expression de besoins de l'Autorité Contractante figurant dans le dossier de consultation et les conditions y relatives.

Vu l'offre du soumissionnaire (Nom, adresse et Numéro d'identification national du soumissionnaire individuel retenu ou du Numéro du Registre de Commerce pour une entreprise), figurant dans la lettre de soumission.

Vu la proposition d'attribution figurant dans le Rapport d'évaluation des offres par la Commission Ad hoc en date de

Vu la décision d'attribution en date du

IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRETE DE CE QUI SUIV :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat (ci-après le « Contrat ») a pour objet la fourniture et (éventuellement) l'installation par le FOURNISSEUR à l'AUTORITE CONTRACTANTE des fournitures spécifiées dans la pièce 3 et livrées dans les localités indiquées dans la pièce 3.

ARTICLE 2 – PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces contractuelles sont les suivantes :

- 1. Le présent Contrat ;*
- 2. La lettre de soumission ;*
- 3. La pièce 3 ;*
- 4. Le Calendrier (planning) de livraison*
- 5. (Autres pièces à indiquer s'il y a lieu)*

ARTICLE 3 - LIVRAISON

a) Délais de livraison

Le délai de livraison ne doit pas excéder les délais prévus dans le calendrier indiqué dans la Pièce 3, à compter de la notification du contrat. Ces délais de livraison des fournitures tiennent lieu de délais contractuels d'exécution.

Le respect des délais de livraison constitue une obligation essentielle du Contrat

b) Conditions de livraison

Toute fourniture livrée endommagée ou ne correspondant pas à la commande ne sera pas acceptée et ne fera pas partie des fournitures réceptionnées. Les fournitures indiquées dans la pièce 3 devront être livrées en totalité.

ARTICLE 4– RECEPTION

La réception des fournitures, sera effectuée par L'AUTORITE CONTRACTANTE en présence du représentant du FOURNISSEUR par une Commission composée de :

-Président,*
- , membre,*
- , membre,*
- , membre,*

ARTICLE 5 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du contrat est égal àTTC. Ce montant couvre ce qui suit :

- L'ensemble des coûts liés à l'acquisition des fournitures objet du contrat ;*
- Les coûts liés au transport et à l'assurance des fournitures jusqu'au lieu de destination indiqué dans la Pièce 3 ;*
- Les bénéfices du Fournisseur ;*
- Les droits et taxes éventuels à payer au Trésor mauritanien.*

ARTICLE 6– MODALITES DE PAIEMENT -FACTURATION

La totalité du montant du contrat sera payée dans un délai de 30 jours à compter de la date de la dernière livraison des fournitures objet du contrat sous réserve de la présentation d'une facture accompagnée d'une copie originale du Procès-verbal de réception, sans réserve, des fournitures établi par la Commission de réception indiquée à l'article 4 ci-dessus.

Les paiements seront effectués par virement au compte N°ouvert au nom du fournisseur à (Nom de la Banque) ou par chèque établi au nom du fournisseur.

ARTICLE 7 : PENALITE DE RETARD

Si le Fournisseur ne livre pas l'une quelconque ou l'ensemble des Fournitures spécifiées dans la Pièce 3, l'Autorité contractante, sans préjudice des autres recours qu'elle détient au titre du contrat, déduira du prix du contrat, à titre de pénalités de retard, une somme équivalant 1/1000^{ième} du montant du contrat pour chaque jour calendaire de retard par rapport au délai de

livraison indiqué dans la Pièce 3. Cette pénalité est plafonnée à un montant égal à dix pourcent (10%) du montant du contrat. Lorsque ce plafond est atteint, l'Autorité contractante pourra résilier le Marché.

ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE

Le Contrat est soumis au droit mauritanien.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend lié au présent Contrat que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à la conciliation/arbitrage conformément au droit applicable et à défaut d'accord amiable, le différend sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 10 – ENTREE EN VIGUEUR

Le contrat entre en vigueur à la date de sa notification.

Il est précisé que, par la signature du présent contrat, le soumissionnaire déclare avoir connaissance des clauses d'interdiction des manœuvres frauduleuses, collusoires et de corruption telles que définies ci-dessous, et s'engage expressément à les respecter.¹

Fait àleet ont signé :

Le signataire au nom de l'Autorité Contractante

Le Fournisseur

Signature

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et accepté »).

¹Dans le cadre de ses contrats, (nom de l'Autorité Contractante) et ses bailleurs de fonds et donateurs ont pour principe d'exiger des contractants, le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution des contrats. En vertu de ce principe, (nom de l'Autorité Contractante), est considéré coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;

- Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;

- Se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;

Aux fins des clauses ci-dessus, le terme « une autre personne ou entité », fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat (nom de l'Autorité Contractante). Dans ce contexte, ce terme inclut le personnel des bailleurs de fonds et donateurs et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de contrats publics ou les examinent.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat ; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du contrat, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du contrat ou son exécution.

Aux fins de la présente clause, le terme « personnes ou entités » fait référence à toute personne ou entité qui participe au processus d'attribution des contrats, soit en tant que potentiels attributaire, soit en tant qu'agent public, et entreprend d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des contrats publics ou à leur exécution.

NB : Les indications en italique entre parenthèses ont pour objet d'aider à remplir le dossier et doivent être, par conséquent, supprimées lors de la rédaction des dossiers d'appel à la concurrence